

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 30 mars 2007  
(convocation du 19 mars 2007)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mars Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe (à cpter de 10 h 00)
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. VALADE Jacques à M. SOUBIRAN Claude	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri (à cpter de 11 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 10 h 40)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (à cpter de 11 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. PARCELIER Muriel	Mme LACUEY à M. COUTURIER Jean-Louis (à cpter de 11 h 45)
Mme BRUNET Françoise à M. DUCASSOU Dominique (à cpter de 12 h00)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à Mme PUJO Colette	M. MANGON Jacques à BELLOC Alain (à cpter de 12 h 05)
Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia (à cpter de 10 h 40)	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien (à compter du 11 h 45)	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
M. CARTI Michel à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 11 h 30)	M. QUANCARD Joël à MANGON Jacques (à cpter de 11 h 30)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno	M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (à cpter de 11 h 15)
M. CORDOBA Aimé à M. CHAZEAU Jean	M. SIMON Patrick à Mme DARCHE Michelle (à cpter de 10 h 50)
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre (à cpter de 12 h 00)
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain (à cpter de 11 h 30)	Mme VIGNE Elisabeth à M. REBIERE André
Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 10 h 40)	

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Association Aquitanima - organisation du salon Aquitanima du 12 au 14 mai  
2007 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision-  
Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Association Aquitanima organise, à nouveau, dans le cadre du Salon de l'Agriculture d'Aquitaine, du 12 au 14 mai 2007, au Parc des Expositions de Bordeaux - Lac, son salon, reconnu comme le premier carrefour technique et commercial de l'élevage et de la génétique bovine du Grand Sud-Ouest Européen.

Désormais, cette manifestation est devenue pour les éleveurs participants et les professionnels étrangers, un évènement économique incontournable. Elle a lieu depuis 2005 sous une halle neuve de plus de 8 000 m<sup>2</sup> de superficie, nouvelle structure, parfaitement aménagée, qui a permis d'accueillir les animaux dans de parfaites conditions. Ainsi, grâce à cette manifestation, quelque 350 000 visiteurs peuvent chaque année, venir à la rencontre du monde agricole.

En 2007, ce salon qui constitue une manifestation professionnelle interrégionale, va s'organiser autour des thématiques suivantes:

- Confrontation et évaluation des savoir-faire génétiques à travers des concours de race de haut niveau,

- Présentation d'un programme international animé par une section spécialisée regroupant les différents acteurs de la génétique bovine d'Aquitaine.

Notre établissement public est sollicité pour accorder son soutien financier à cette manifestation dans le cadre d'un budget prévisionnel s'élevant à 296 000 € T.T.C, répartis comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant € TTC</b>	<b>RECETTES €TTC</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>ANIMATION :</b> Animateur, Lime light, AIMV , Groupes folkloriques, soirée Conseil Régional	22 500	<b>COTISATIONS</b>	2000
<b>Bovins :</b> Indemnités, foin, paille, catering, récompenses	40 000	<b>DIVERS :</b> Collecte de lait, intérêts	1000
<b>Communication :</b> Communication & catalogue	53 500	<b>PUBLICITE</b>	2000
<b>Frais généraux :</b> Déplacements, édition, frais Généraux, réception	23 000	<b>PARTENAIRES</b>	40 000
<b>OVINS : Indemnités</b>	5 000	<b>STANDS</b>	15 000
<b>PERSONNEL</b>	22 000	<b>SUBVENTIONS :</b> CG24, 3 000 CG33, 18 000 CG40, 7 000 CG47, 3 000 CG64, 8 000 C.R.Aquitaine, 125 000 C.R.Limousin, 15 000 CR Poitou-charentes 2 000 CUB 8 000 Interreg 20 000 Ville de Bordeaux 5 000	
<b>INTERNATIONAL :</b> Prise en charge sur circuits, développement Espagne, matériel spécifique Aquitanima,	50 000	<b>COMITE EXPOSITION DE BORDEAUX</b>	22 000
<b>TECHNIQUE</b>	75 000		
<b>V.I.P</b>	5 000		
<b>TOTAL</b>	<b>296 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>296 000</b>

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation pour l'ensemble de la filière économique de l'élevage, des compétences de notre établissement public en matière d'activités agro-alimentaires, mais également de la notoriété internationale acquise au fil des ans par ce salon, la Communauté Urbaine pourrait porter au niveau sollicité soit 8 000 €, la subvention qu'elle accorde depuis 1996 (7 650 € en 2006) et procéder au versement de la cotisation annuelle d'adhérent au titre de l'exercice 2007.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer une subvention d'un montant de 8000 € au bénéfice de l'association Aquitanima, pour l'organisation de son Salon se déroulant du 12 au 14 mai 2007 dans le cadre du Salon de l'Agriculture d'Aquitaine,

-**CONFIRMER** l'adhésion de notre établissement public à cette association,

- **AUTORISER** :

- le versement d'une cotisation à l'association Aquitanima, d'un montant de 100€ au titre de l'année 2007,

- Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 65, article 6574, fonction 92, du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mars 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
19 AVRIL 2007**

**PUBLIÉ LE : 19 AVRIL 2007**

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

